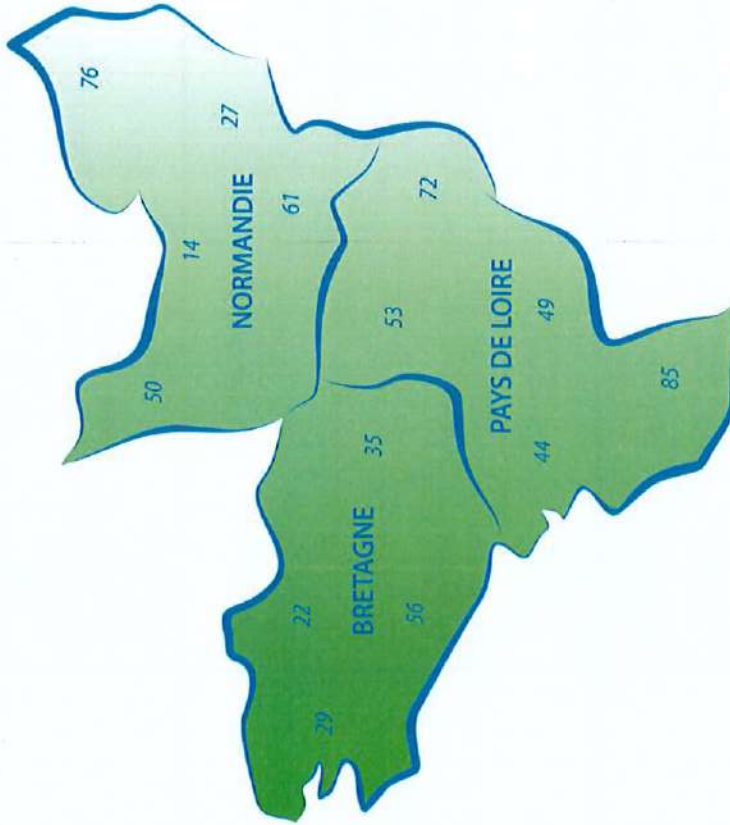


CALENDRIER PREVISIONNEL GRAND OUEST

DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS
DU CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET DES CENTRES DE GESTION



Années 2023-2024

Le calendrier sera mis à jour régulièrement sur les sites Internet respectifs des CNFPT et CDG.

Avertissement : Ce document est un calendrier prévisionnel et est publié sous réserve de modifications. Un concours peut être ajouté ou supprimé. Les dates et lieux peuvent être modifiés par les organisateurs, dont les adresses figurent ci-après. Seule la publication officielle de l'arrêté d'ouverture confirme son organisation.
N.B. : Les concours et examens organisés par le CNFPT sont des concours nationaux (épreuves écrites aux mêmes dates sur l'ensemble du territoire).
(Février 2023 - Version 1)

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE				CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE					
Service Interrégional des Concours (SIC)	Village des Collectivités Territoriales 1, avenue de Tizé CS13600		35236 THORIGNE-FOUILLARD Cedex	02 99 23 41 30	www.cdg35.fr	CNFPPT Siège	80 rue de Reully CS41232 75978 PARIS Cedex 12	01 55 27 44 00	
	2 impasse Initiales CS 20052		14202 HEROUVILLE SAINT-CLAIR Cedex	02 31 15 50 20	www.cdg14.fr	CNFPPT Délégation Normandie Rouen	20, quai Gaston Boulet BP 4072 76022 ROUEN Cedex	02 35 98 24 30	
Région Normandie	Centre de Gestion de la MANCHE		138, rue Guillaume Fouace CS 12309 50009 SAINT-LO Cedex	02 33 77 89 00	www.cdg50.fr				
	Centre de Gestion de la NORMANDE		Rue François Arago 61250 VALFRANBERT	02 33 80 48 00	www.cdg61.fr	CNFPPT Délégation Normandie Caen	17, avenue de Cambridge CITIS 14209 HEROUVILLE SAINT-CLAIR Cedex	02 31 46 20 60	
	Centre de Gestion de la SEINE-MARITIME		40 allée de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE	02 35 59 71 11	www.cdg76.fr				
	Centre de Gestion des COTES D'ARMOR		Elausis 2 - BP 417 1, rue Pierre et Marie Curie 22194 PLERIN Cedex	02 96 58 64 00	www.cdg22.fr	CNFPPT Délégation de Bretagne	P.L.B.S. - CP 58 56038 VANNES Cedex	02 97 47 71 00	
	Centre de Gestion du FINISTERE		7, boulevard du Finistère 29000 QUIMPER	02 98 64 19 75	www.cdg29.bzh	CNFPPT Antenne des Côtes d'Armor	5, rue du 7 ^{ème} RI CS 30418 22004 SAINT-BRIEUC Cedex 1	02 96 61 80 16	
	Centre de Gestion de la BRETAGNE		Village des Collectivités Territoriales 1, avenue de Tizé - CS13600 35236 THORIGNE-FOUILLARD Cedex	02 99 23 31 27	www.cdg35.fr	C.N.F.P.T. Antenne du Finistère	Rue de Kervezennec 29200 BREST	02 98 02 20 11	
Région Bretagne	Centre de Gestion du MORBIHAN		6 bis, rue Olivier de Clisson CS 82161 56005 VANNES Cedex	02 97 68 16 00	www.cdg56.fr	CNFPPT Antenne du Morbihan	P.L.B.S. - CP 58 56038 VANNES Cedex	02 97 47 71 18	
	Centre de Gestion de la LOIRE-ATLANTIQUE		6, rue du Pen Duick II CS 66225 44262 NANTES Cedex 2	02 49 82 43 96	www.cdg44.fr	CNFPPT Délégation des Pays de la Loire	80, boulevard Beaussier BP 40205 49002 ANGERS Cedex 1	02 41 77 37 37	
	Centre de Gestion du MAINE-ET-LOIRE		Maison des Maisons 9, rue du Clon 49000 ANGERS	02 41 24 18 80	www.cdg49.fr				
	Centre de Gestion de la MAYENNE		Maison des Collectivités Parc Tertiaire Cérés - Bâtiment F 21 rue Ferdinand Bulleson 59810 CHANÇE	02 43 59 09 09	www.cdg53.fr	CNFPPT Antenne de Loire Atlantique	29, boulevard Albert Einstein CS 62348 44323 NANTES Cedex 3	02 40 99 35 97	
Région Pays de la Loire	Centre de Gestion de la SARTHE		3, rue Paul Beland 72014 LE MANS Cedex 2	02 43 24 25 72	www.cdg72.fr	CNFPPT Antenne de la Sarthe	5 bis, avenue René Laennec 72000 LE MANS	02 43 75 08 82	
	Centre de Gestion de la VENDEE		65, rue Kepler CS 60239 85008 LA ROCHE-SUR-YON Cedex	02 51 44 50 60	www.cdg85.fr				

— INDEX DES CONCOURS —

CONCOURS TRADITIONNELS :

CONCOURS EXTERNE : les candidats doivent être titulaires du ou des diplômes requis.

Il peut exister des dérogations aux conditions de diplômes. Pour plus d'informations, nous vous invitons à contacter les services concours des Centres de Gestion ou à consulter leurs sites internet respectifs.

CONCOURS INTERNE : les candidats doivent justifier d'une durée de services en qualité d'agent public.

TROISIEME CONCOURS : ils peuvent être ouverts pour certains cadres d'emplois, aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée déterminée, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, ou d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article L.212-5 du code général de la Fonction publique.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au concours.

Depuis le 1^{er} Août 2007, le candidat peut bénéficier de la reconnaissance de son expérience professionnelle (REP) ou de la reconnaissance en équivalence de diplôme (RED) lorsqu'il ne possède pas les diplômes exigés pour s'inscrire au concours. L'examen de la demande de la reconnaissance est effectué :

- Soit directement par les services organisateurs des concours lorsque ces derniers sont ouverts à des diplômés à caractère généraliste.
- Soit par une commission placée auprès du CNFPT pour les concours ouverts à des diplômés spécialisés ou étrangers.

Information importante : le calendrier des réunions des commissions n'est pas connecté à celui des concours. Ainsi, un demandeur qui n'aura pas reçu de décision de la commission avant le 1^{er} jour des épreuves du concours, ne pourra pas se présenter aux épreuves. Les décisions favorables de la commission seront effectives pour les prochains concours concernés par la demande. Les personnes sont invitées à faire leur demande de REP bien avant leur inscription à un concours.

EXAMENS PROFESSIONNELS :

Ils concernent les agents titulaires d'un grade et d'un poste dans la fonction publique territoriale et qui désirent évoluer dans leur cadre d'emplois ou dans le cadre d'emplois immédiatement supérieur. Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur liste d'aptitude.

A l'issue des concours, les lauréats figurent sur une liste d'aptitude établie par ordre alphabétique. Cette liste d'aptitude a une valeur nationale. Elle est valable deux ans, renouvelable deux fois.

Toutefois, afin de bénéficier d'une réinscription sur la liste d'aptitude pour une troisième et quatrième année, vous devez en faire la demande, par écrit, au centre de gestion organisateur du concours, au terme des deux premières années suivant votre inscription initiale et au terme de la troisième année.

L'inscription sur liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Le pouvoir de nomination relève de la seule compétence du Maire ou du Président de chaque collectivité ou établissement public.

A compter du 1^{er} janvier 2010, la répartition de l'organisation des concours et examens professionnels a été modifiée conformément à la loi du 19 février 2007. Le CNFPT a conservé l'organisation des concours et examens des Administrateurs, des Conservateurs du patrimoine, des Conservateurs de bibliothèques et des Ingénieurs en chef. Les autres concours et examens organisés antérieurement par le CNFPT ont été transférés aux Centres Départementaux de Gestion (CDG).

- RETRAIT ET DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION -

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION (UNIQUEMENT PENDANT LES PERIODES INDIQUEES) :

- Téléchargement du dossier d'inscription et pré-inscription en ligne aux concours et examens sur le site du CNFPT (www.cnfpt.fr) pour les concours le concernant et sur les sites des Centres de Gestion organisateurs.
- A l'accueil des Centres de Gestion, du SIC ou du CNFPT organisateurs des concours ou examens aux horaires habituels d'ouverture.
- Sur demande écrite individuelle accompagnée d'une enveloppe grand format libellée aux nom et adresse du demandeur et timbrée au tarif en vigueur pour des pils de 51 g à 100 g ou de 101 g à 250 g selon le concours, le cachet de la poste faisant foi.

Aucun dossier ne sera délivré sur demande téléphonique.

DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION (JUSQU'A LA DATE INDIQUEE) :

- A l'accueil des Centres de Gestion, du SIC ou du CNFPT organisateurs des concours ou examens aux horaires habituels d'ouverture.
 - Par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) au Centre organisateur.
 - Par voie dématérialisée sur votre espace sécurisé sur le site du cdg organisateur.
- **Tout courrier insuffisamment affranchi sera refusé -**



Attention :

L'inscription au concours ou à l'examen et l'inscription à la préparation sont deux démarches différentes : l'inscription à la préparation ne dispense pas de l'inscription au concours ou à l'examen auprès du Centre organisateur.

Le calendrier prévisionnel étant susceptible de modification en cours d'année, il appartient aux candidats d'obtenir confirmation des dates auprès des Services Concours des Centres de Gestion et du Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

**Les Centres de Gestion et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale
ne sauraient être tenus pour responsables des annonces erronées de concours diffusées par d'autres sources.**

- CONCOURS TRADITIONNELS -

FILIERE ADMINISTRATIVE

Individu du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centres (s) Rattaché(s)
Administrateur (Catégorie A)	<p>Les conditions d'accès au concours sont disponibles sur le site internet www.cnifpt.fr.</p> <p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics, qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article L5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant de quatre ans au moins de services publics au 1^{er} janvier de l'année du concours.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6 (anciennement II) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret.</p> <p>3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</p>	<p>Période de retrait ou de dépôt des dossiers du CNIFPT : du 20 février 2023 au 31 mars 2023 Date limite de dépôt : 31 mars 2023</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès du CNIFPT</p>	26 au 30 juin 2023	CNIFPT Siège	
Attaché (Catégorie A)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionné de deux années de formation homologué au niveau 5 (anciennement III), ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p>3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, au titre de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</p>	<p>Période de retrait ou de dépôt des dossiers sur le site internet www.cdg65.fr : du 19 mars 2024 au 24 avril 2024 Date limite de dépôt : 2 mai 2024</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	14 novembre 2024	SIC pour le Grand Ouest	
Rédacteur principal de 3 ^{ème} classe (Catégorie B)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionné de deux années de formation homologué au niveau 5 (anciennement III), ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p>3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, au titre de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</p>	<p>Période de retrait ou de dépôt des dossiers sur les sites internet de chaque centre organisateur : du 7 février 2023 au 15 mars 2023 Date limite de dépôt : 23 mars 2023</p> <p>Retrait et dépôt auprès des Centres organisateurs</p>	19 octobre 2023	CDG 36 CDG 44 CDG 76	CDG 22 CDG 29 CDG 56 CDG 48 CDG 53 CDG 72 CDG 85 CDG 14 CDG 27 CDG 60 CDG 61
Rédacteur (Catégorie B)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalaurat de troisième niveau ou d'un diplôme homologué au niveau 4 (anciennement IV), ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p>3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</p>	<p>Période de retrait ou de dépôt des dossiers sur les sites internet de chaque centre organisateur : du 7 février 2023 au 15 mars 2023 Date limite de dépôt : 23 mars 2023</p> <p>Retrait et dépôt auprès des Centres organisateurs</p>	19 octobre 2023	CDG 14 CDG 27 CDG 28 CDG 50 CDG 53 CDG 61 CDG 85	CDG 75 CDG 22 CDG 35 CDG 56 CDG 49 CDG 72 CDG 44 CDG 35 CDG 61
Adjoint administratif principal de 3 ^{ème} classe (Catégorie C)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours d'un an au moins de services publics effectifs.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau 3 (anciennement V) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p>3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</p>	<p>Période de retrait ou de dépôt des dossiers sur les sites internet de chaque centre organisateur : du 3 octobre 2023 au 8 novembre 2023 Date limite de dépôt : 16 novembre 2023</p> <p>Retrait et dépôt auprès des Centres organisateurs</p>	14 mars 2024	CDG 22 CDG 48 CDG 66 CDG 14 CDG 27 CDG 30 CDG 61 CDG 75	CDG 35 CDG 44 CDG 55 CDG 72 CDG 29

A D M I N I S T R A T I V E

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centres (Rattachés)
Ingénieur en Chef (Catégorie A)	Les conditions d'accès au concours sont disponibles sur le site Internet www.cnfpt.fr .	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site du CNFPT : du 10 avril 2023 au 12 mai 2023 Date limite de dépôt : 12 mai 2023 Retrait et dépôt des dossiers auprès du CNFPT	6 au 8 septembre 2023	CNFPT siège	
Ingénieur (Catégorie A)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale/intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2^e de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur diplômé dans les conditions prévues par les articles L. 622-1 et suivants du code de l'éducation, ou d'un autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant à l'une des cinq spécialités du concours.</p> <p>Spécialité 1 : "Ingénierie, gestion technique et architecturale". Spécialité 2 : "Infrastructures et réseaux". Spécialité 3 : "Prévention et gestion des risques". Spécialité 4 : "Urbanisme, aménagement et paysage". Spécialité 5 : "Informatique et systèmes d'information".</p> <p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologuée au niveau 5 (anciennement III) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes.</p> <p>3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</p> <p>Le concours de Technicien Principal de 2^{ème} classe est ouvert par spécialité. Seules les spécialités recensées seront ouvertes (à consulter sur les avis de concours).</p> <p>Spécialité 1 : "Bâtiment, génie civil". Spécialité 2 : "Ravaux, voirie et infrastructures". Spécialité 3 : "Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration". Spécialité 4 : "Aménagement urbain et développement durable". Spécialité 5 : "Déplacements, transports". Spécialité 6 : "Espaces verts et naturels". Spécialité 7 : "Ingénierie, Informatique et Systèmes d'Information". Spécialité 8 : "Services et interventions techniques". Spécialité 9 : "Métiers du spectacle". Spécialité 10 : "Artsanats et métiers d'art".</p>	<p>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdgsc.fr : du 19 septembre 2023 au 28 octobre 2023 Date limite de dépôt : 2 novembre 2023 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	21 et 22 juin 2023	CDG 44 pour le Grand Ouest	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe (Catégorie B)					

T E C H N I Q U E

FILIERE TECHNIQUE

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisés par	Centres Rattachés
Technicien (Catégorie B)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux membres à l'article L5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale internationalement à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau 4 (certificat IV) sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ci-dessous.</p> <p>3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</p> <p>Le concours de Technicien est ouvert par spécialité. Seules les spécialités recensées seront ouvertes (à consulter sur les avis de concours).</p> <p>Spécialité 1 : "Bâtiments, génie civil". Spécialité 2 : "Réseaux, voirie et infrastructures". Spécialité 3 : "Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration". Spécialité 4 : "Aménagement urbain et développement durable". Spécialité 5 : "Déplacements, transports". Spécialité 6 : "Espaces verts et naturels". Spécialité 7 : "Ingénierie, informatique et systèmes d'information". Spécialité 8 : "Services et intervention techniques". Spécialité 9 : "Métiers du spectacle". Spécialité 10 : "Avisanat et métiers d'art".</p>	<p>19 septembre 2023 au 25 octobre 2023</p> <p>Date limite de dépôt : 2 novembre 2023</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	11 avril 2024	CDG 14 CDG 36	CDG 27 CDG 30 CDG 61 CDG 76 CDG 22 CDG 28 CDG 56
Agent de maîtrise (Catégorie C)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant de trois ans au moins de services publics effectués dans un emploi technique du niveau de la catégorie C ou dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles au 1^{er} janvier de l'année du concours.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau 3 (antérieurement V) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p>3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une période de quatre ans au moins soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</p> <p>Le concours d'agent de maîtrise est ouvert par spécialité :</p> <p>Spécialité 1 : "Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers". Spécialité 2 : "Logistique et Sécurité". Spécialité 3 : "Environnement, hygiène". Spécialité 4 : "Espaces naturels, espaces verts". Spécialité 5 : "Mécatronique, électromécanique, électronique, électrotechnique". Spécialité 6 : "Restauration". Spécialité 7 : "Techniques de la communication et des activités artistiques". Spécialité 8 : "Le concours interne peut en outre être ouvert dans la spécialité : hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines.</p>	<p>26 janvier 2023</p> <p>Inscriptions closes</p>	26 janvier 2023	CDG 14 (Spé. 5) CDG 22 (Spé. 4, 5 et 6) CDG 27 (Spé. 2 et 6) CDG 44 (Spé. 1, 3, et 6) CDG 50 (Spé. 3) CDG 63 (Spé. 4) CDG 56 (Spé. 1 et 3) CDG 61 (Spé. 4) CDG 76 (Spé. 1)	CDG 27 CDG 50 CDG 61 CDG 76 CDG 22 CDG 35 CDG 56 CDG 14 CDG 50 CDG 61 CDG 76 CDG 44 CDG 58 CDG 72 CDG 85 CDG 14 CDG 27 CDG 61 CDG 76 CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 56 CDG 61 CDG 76 CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 56 CDG 61 CDG 76 CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 56 CDG 61 CDG 76

T E C H N I Q U E

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisés par Centre(s) Rattaché(s)
<p>Conserveur de bibliothèques (Catégorie A)</p>	<p>Les conditions d'accès au concours sont disponibles sur le site internet www.cnfpt.fr ;</p>	<p>Période de retrait ou d'inscriptions sur le site du CNFPT : du 13 février 2023 au 17 mars 2023 Date limite de dépôt : 17 mars 2023 Retrait et dépôt des dossiers auprès du CNFPT</p>	<p>16 et 17 mai 2023</p>	<p>CNFPT Siège</p>
<p>Conserveur du Patrimoine (Catégorie A)</p>	<p>Les conditions d'accès au concours sont disponibles sur le site internet www.cnfpt.fr ;</p>	<p>Période de retrait ou d'inscriptions sur le site du CNFPT : mars à avril 2023 Date limite de dépôt : Avril 2023 Retrait et dépôt des dossiers auprès du CNFPT</p>	<p>Fin août 2023</p>	<p>CNFPT Siège</p>
<p>Bibliothécaire (Catégorie A)</p>	<p>Les concours de recrutement pour l'accès au cadre d'emplois des bibliothécaires comprennent un concours externe et un concours interne dans chacune des deux spécialités : Bibliothèque et Documentation. INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics exerçant dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant de quatre ans au moins de services publics effectués au 1^{er} janvier de l'année du concours, comme non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement relevant de l'enseignement supérieur public. EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national ou reconnu au visa par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat d'un titre ou d'un diplôme homologué au moins au niveau 5 (anciennement II) des titres et diplômes de l'enseignement technique, en application de l'article 8 de la loi n° 74-577 du 19 juillet 1971. Des dérogations aux conditions de diplômes sont possibles : consulter le site internet www.cadg35.fr ou le dossier d'inscription.</p>	<p>Période de retrait ou d'inscriptions sur le site www.cadg35.fr : du 10 janvier 2023 au 15 février 2023 Date limite de dépôt : 23 février 2023 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	<p>23 mai 2023</p>	<p>SIC pour le Grand Ouest</p>
<p>Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe (Catégorie B)</p>	<p>Les concours de recrutement pour l'accès au cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques comprennent un concours externe, un concours interne et un troisième concours dans chacune des quatre spécialités : Musées, Bibliothèque, Archives, Documentation. INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L2 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, candidat au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technique-professionnelle homologuée au niveau 5 (anciennement III) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correspondant à l'une des spécialités.</p>	<p>Inscriptions closes</p>	<p>28 mai 2023</p>	<p>SIC pour le Grand Ouest</p>

CULTURELLE

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B)	<p>Les concours de recrutement pour l'accès au cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques comprennent un concours externe, un concours interne et un troisième concours dans chacune des quatre spécialités : Musées, Bibliothèque, Archives, Documentation.</p> <p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans au moins de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat OU d'un diplôme homologué au niveau 4 (anciennement IV), OU d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correspondant à l'une des spécialités.</p> <p>3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'un ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs métiers de membre d'une assemblée élus d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévoles, d'une association.</p>	Inscriptions closes	25 mai 2023	pour le Grand Ouest SIC	

FILORE CULTURELLE : ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2 ^{ème} catégorie (Catégorie A)	<p>INTERNE SUR EPREUVES : Spécialité "Musique" : ouvert aux candidats ayant exercé pendant cinq ans au moins en qualité de professeur titulaire dans un conservatoire classé par l'Etat. Spécialité "Arts Plastiques" : - ouvert aux candidats ayant exercé pendant cinq ans au moins en qualité de professeur titulaire dans une école d'art mentionnée en sixième et septième alinéas de l'article 2 du décret n° 91-855 du 2 septembre 1991. OU - ouvert aux candidats justifiant d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture, après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre.</p> <p>EXTERNE SUR TITRES : Spécialité "Musique" : ouvert aux candidats titulaires de certificats d'aptitude aux fonctions de directeur des conservatoires à rayonnement départemental. Spécialité "Arts Plastiques" : ouvert aux candidats titulaires : - années d'études supérieures ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois ans. OU - en titre ou diplôme obtenu après le baccalauréat ; OU - en titre ou diplôme mentionné au niveau 6 (anciennement IV) des listes et diplômes de l'enseignement technologique, en application de l'article 6 de la loi n° 74-577 du 10 juillet 1971 susvisée ; OU - en titre ou diplôme national de niveau équivalent figurant en annexe du décret n° 92-692 du 2 septembre 1992 ; OU - justifier d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre.</p>	<p>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site : www.scd654.fr.</p> <p>du 9 janvier 2024 au 14 février 2024</p> <p>Date limite de dépôt : 22 février 2024</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	A compter du 19 mai 2024	Rattachement au CDS 54 pour le Grand Ouest 2, allée Pasteur Boisy BP 340 54602 VILLERS-LES-NANCY Tél : 03.83.67.48.20	

CULTURELLE

C U L T U R E L L E

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisés par	Centre(s) Rattaché(s)
<p>Professeur d'enseignement artistique de classe normale (catégorie A)</p>	<p>Les concours de recrutement pour toutes au cadre d'emploi des professeurs tenent leur désignation artistique comprenant un concours externe et interne dans chacune des quatre spécialités : Musique, Danse, Arts dramatique, Arts plastiques.</p> <p>INTERNE : ouvert aux assistants d'enseignement artistique justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours, de trois années au moins de services publics effectifs compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvert accès à un grade de la fonction publique.</p> <p>Dans la spécialité des plastiques, le concours interne est un concours sur épreuves et, dans les autres spécialités, un concours sur titres et épreuves.</p> <p>Les formations ou diplômes permettant de participer au concours dans les spécialités art dramatique et musique, ainsi que les diplômes permettant dans la spécialité danse sont précisés par décret.</p> <p>EXTERNE SUR TITRES AVEC ÉPREUVES : Les candidats doivent être titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un diplôme universitaire et d'un certificat d'aptitude aux fonctions de Professeur des Conservatoires classés ; - d'un DEPLIÉ DE SÉRIOSITÉ ARTISTIQUE ; et d'un certificat d'aptitude aux fonctions de Professeur des Conservatoires classés obtenu dans la discipline Art dramatique ; - d'un DEPLIÉ DE SÉRIOSITÉ ARTISTIQUE ; - d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'État autorisant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat ; - OU - d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique, en application de l'article 8 de la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971 susvisée ; - OU - d'un titre ou diplôme national de niveau équivalent figurant en annexe du décret 92-854 du 2 septembre 1992 ; - OU - Justifier d'une pratique artistique appréciée par le ministre après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre. <p>Pour plus d'informations sur les conditions d'accès, merci de consulter les sites Internet des Centres de Gestion Organisateurs</p> <p>SPECIALITE MUSIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Violon : CDG 13 - www.cdg13.fr - Alto : CDG 25 - www.cdg25.org - Violoncelle : CDG 31 - www.cdg31.fr - Contrebasse : CIG Petite Couronne - www.cd928394.fr - Fiddle traversière : : CDG 87 - www.cd87.fr - Hautbois : CDG 59 - www.cd59.fr - Basson : CDG 72 - www.cd72.fr - Saxophone : CDG 26 - www.cd935.fr - Trompette : CDG 82 - www.cd82.fr - Cor : CDG 98 - www.cd98.fr - Trombone : CDG 33 - www.cd933.fr - Tuba : CDG 44 - www.cd944.fr - Piano : CDG 88 - www.cd988.fr - Orgue : CDG 45 - www.cd945.fr - Accordéon : CDG 77 - www.cd977.fr - Harpa : CDG 05 - www.cd905.fr - Guitare : CIG Petite Couronne - www.cd928394.fr - Percussions : CDG 83 - www.cd983.fr - Chant : CDG 14 - www.cd914.fr - Direction d'ensembles vocaux : CIG Grande Couronne - www.cd935ailes.fr - Direction d'ensembles instrumentaux : CIG Grande Couronne - www.cd937.fr - Musique ancienne (voix instrument) : CDG 37 - www.cd937.fr - Musique traditionnelle (tous instruments) : CDG 38 - www.cd938.fr - Musique électroacoustique : CDG 09 - www.cd909.fr - Jazz (tous instruments) : CDG 54 - www.cd935.fr - Professeur coordinateur des musiques actuelles amplifiées (tous instruments) : CDG 40 - www.cd940.fr - Accompagnement (musique et danse) : CDG 06 - www.cd906.fr - Professeur d'accompagnement (musique et danse) : CDG 14 - www.cd914.fr - Formation musicale : CDG 54 - www.cd954.fr - Culture musicale : CIG Petite Couronne - www.cd928394.fr - Ecriture : CIG Petite Couronne - www.cd928394.fr - Professeur chargé de direction (musique, danse et art dramatique) : CIG Grande Couronne - www.cd935ailes.fr - SPECIALITE DANSE : - Danse contemporaine : CDG 78 - www.cd978.fr - Danse classique : CDG 76 - www.cd976.fr - Danse jazz : CDG 75 - www.cd975.fr - SPECIALITE ART DRAMATIQUE : Pas de description : CIG Grande Couronne - www.cd935ailes.fr - SPECIALITE ART PLASTIQUE - Histoire des arts : CDG 24 - www.cd924.fr - Sciences humaines appliquées à l'art, au design et à la communication : Pas ouvert - Philosophie des arts et esthétique : Pas ouvert - Peinture, dessin, arts graphiques : CDG 34 - www.cd934.fr - Sculpture, installation : CDG 34 - www.cd934.fr - Cinéma, vidéo : Pas ouvert - Photographie : Pas ouvert - Infographie et création multimédia : CDG 34 - www.cd934.fr - Espaces sonores et musicaux : Pas ouvert - Graphisme, illustration : CDG 34 - www.cd934.fr - Design d'espace, scénographie : CDG 44 - www.cd944.fr - Design d'objet : CDG 44 - www.cd944.fr 	<p>Inscriptions closes</p>	<p>à compter du 30 janvier 2023</p>	<p>Les centres organisateurs sont indiqués en face de chaque discipline.</p>	

FILIERE SPORTIVE

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscriptions	Début des épreuves	Concours organisé par	Centres Rattachés
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe (Catégorie B)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classe au moins au niveau 5 (anciennement IV), délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p>3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</p>	<p>du 10 mai 2023 au 21 juin 2023 Date limite de dépôt. 23 juin 2023</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.</p>	23 janvier 2024	CDG 35	CDG 22 CDG 29 CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 56 CDG 72 CDG 85
Educateur des activités physiques et sportives (Catégorie B)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 4 (anciennement IV), délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p>3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</p>	<p>du 16 mai 2023 au 21 juin 2023 Date limite de dépôt. 23 juin 2023</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.</p>	23 janvier 2024	CDG 27 CDG 35	CDG 14 CDG 50 CDG 67 CDG 76 CDG 22 CDG 29 CDG 86
				CDG 72	CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 65 CDG 85

S P O R T I V E

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisés par	Centre(s) Rattaché(s)
<p>Assistant socio-éducatif (Catégorie A)</p>	<p>SUR TITRES AVEC EPREUVES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Spécialité "Assistant de service social" : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'assistant de service social ou titulaire d'un diplôme, certificat ou d'autres titres mentionnés à l'article L. 411-1 du code de l'action sociale et des familles ; - Spécialité "Éducation spécialisée" : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'état d'éducateur spécialisé ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent dans les conditions prévues par le décret n° 2007-198 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et postes d'emplois de la fonction publique ; - Spécialité "Conseil en économie sociale et familiale" : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'état de conseiller en économie sociale et familiale ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007 précité. 	<p>Période de retrait ou de réinscription sur les sites Internet de chaque Centre organisateur :</p> <p>du 9 avril 2024 au 16 mai 2024</p> <p>Date limite de dépôt :</p> <p>23 mai 2024</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.</p>	<p>10 octobre 2024</p>	<p>Concours organisés par</p> <p>Spécialité : "Assistant de service social" : CDG 53</p> <p>Spécialité : "Éducation spécialisée" : CDG 27</p> <p>Spécialité : "Conseil en économie sociale et familiale" : CDG 22</p> <p>pour le Grand Ouest</p>	<p>Centre(s) Rattaché(s)</p> <p>CDG 22 CDG 85 CDG 56 CDG 48 CDG 58 CDG 72 CDG 85 CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 81</p>
<p>Éducateur de jeunes enfants (Catégorie A)</p>	<p>SUR TITRES AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent dans les conditions prévues par le décret n°2007-198 du 13 février 2007.</p>	<p>Période de retrait ou de réinscription sur les sites Internet de chaque Centre organisateur :</p> <p>du 12 septembre 2023 au 18 octobre 2023</p> <p>Date limite de retrait :</p> <p>26 octobre 2023</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.</p>	<p>6 février 2024</p>	<p>CDG 29 CDG 85 CDG 56 CDG 48 CDG 58 CDG 72 CDG 85 CDG 76 CDG 50 CDG 81</p>	<p>CDG 22 CDG 85 CDG 56 CDG 48 CDG 58 CDG 72 CDG 85 CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 81</p>
<p>Agent territorial de 2^{ème} classe des écoles maternelles (Catégorie C)</p>	<p>INTERNE AVEC EPREUVES : ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article L3 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de deux années au moins de services publics effectués auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p>EXTERNE SUR TITRES AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance (nouvel intitulé : certificat d'aptitude professionnelle accompagnement éducatif petite enfance) ou titulaire d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p>	<p>Période de retrait ou de réinscriptions sur les sites Internet de chaque Centre organisateur :</p> <p>du 14 mars 2023 au 19 avril 2023</p> <p>Date limite de retrait :</p> <p>27 avril 2023</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.</p>	<p>11 octobre 2023</p>	<p>CDG 14 CDG 27 CDG 76 CDG 22 CDG 35 CDG 95 CDG 44 CDG 48 CDG 80 CDG 81</p>	<p>CDG 22 CDG 76 CDG 22 CDG 22 CDG 28 CDG 95 CDG 85 CDG 53 CDG 72</p>

M S E O C I L I C A O L E

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
<p>Médecin de 2^{ème} classe (Catégorie A)</p>	<p>SUR TITRES AVEC EPREUVES : ouvert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre exigé, en application du 1^{er} de l'article L.4111-1 du code de la santé publique, pour l'exercice de la profession de médecin ; - aux personnes ayant obtenu une autorisation individuelle permanente d'exercice de la médecine délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique ou de l'article 60 de la loi n° 98-641 du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle. 	<p>Inscriptions closes</p>	<p>à compter du 6 février 2023</p>	<p>CDG 78 pour le Grand Ouest</p>	
<p>Psychologue de classe normale (Catégorie A)</p>	<p>SUR TITRES AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats titulaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - de la licence et de la maîtrise en psychologie ; les candidats doivent en outre justifier de l'obtention, soit d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie, soit d'un diplôme d'études approfondies en psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, soit de l'un des diplômes dont la liste figure en annexe au décret n° 2004-584 du 16 juin 2004. 2 - de diplômes étrangers reconnus équivalents aux diplômes mentionnés ci-dessus dans les conditions fixées par l'article 1er du décret du 22 mars 1990. 3 - du diplôme de psychologie du travail délivré par le Conservatoire national des arts et métiers. 4 - du diplôme de psychologie délivré par l'école des psychologues praticiens de l'Institut catholique de Paris. 5 - du diplôme d'Etat de conseiller d'orientation-psychologue. 	<p>Inscriptions closes</p>	<p>à compter du 23 janvier 2023</p>	<p>CDG 85 pour le Grand Ouest</p>	
<p>Sage-femme (Catégorie A)</p>	<p>SUR TITRES AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats titulaires d'un des diplômes ou titres mentionnés à l'article L. 355-2 du code de la santé publique suivi ou d'une autorisation d'exercer la profession de sage-femme délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L. 356 du même code.</p>	<p>Inscriptions closes</p>	<p>à compter du 20 mars 2023</p>	<p>CDG 22 pour le Grand Ouest</p>	
<p>Puéricultrice (Catégorie A)</p>	<p>SUR TITRE AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de puéricultrice mentionné à l'article R. 4311-13 du code de la santé publique ou d'une autorisation d'exercer cette profession délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.</p>	<p>Inscriptions closes</p>	<p>à compter du 8 février 2023</p>	<p>CDG 56 pour le Grand Ouest</p>	
<p>Infirmier en soins généraux (Catégorie A)</p>	<p>SUR TITRES AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.</p>	<p>Inscriptions closes</p>	<p>à compter du 30 janvier 2023</p>	<p>CDG 22</p> <p>CDG 61</p> <p>CDG 85</p>	<p>CDG 29 CDG 35 CDG 55</p> <p>CDG 14 CDG 27 CDG 30 CDG 76</p> <p>CDG 44 CDG 48 CDG 53 CDG 72</p>

M E D I C O - S O C I A L E

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retouille et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
<p>M E D I C I A L E</p> <p>Radiologie-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens hospitaliers (Catégorie A)</p>	<p>SUR TITRES AVEC ÉPREUVES :</p> <p>1 - Spécialité "Radiologie-podologue" : ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4322-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de pédiatre-podologue délivrée en application de l'article L. 4322-4 du même code</p> <p>2 - Spécialité "Ergothérapeute" : ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4331-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'ergothérapeute délivrée en application des articles L. 4331-4 ou L. 4331-5 du même code</p> <p>2 bis - Spécialité "Psychomotricien" : ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4332-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de psychomotricien délivrée en application des articles L. 4332-4 ou L. 4332-5 du même code</p> <p>3 - Spécialité "Orthoptiste" : ouvert aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné à l'article L. 4342-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'orthoptiste délivrée en application de l'article L. 4342-4 du même code</p> <p>4 - Spécialité "Manipulateur d'électroradiologie médicale" : ouvert aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4351-3 et L. 4351-4 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale délivrée en application de l'article L. 4351-4 du même code</p> <p>5 - Spécialité "Technicien de laboratoire médical" : ouvert aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4352-2 et L. 4352-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de technicien de laboratoire médical délivrée en application de l'article L. 4352-2 du même code</p> <p>6 - Spécialité "Préparateur en pharmacie hospitalière" : ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4241-13 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de préparateur en pharmacie hospitalière délivrée en application de l'article L. 4241-14 du même code</p> <p>7 - Spécialité "Diététicien" : ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4371-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de diététicien délivrée en application de l'article L. 4371-4 du même code</p>	<p>Échéance de dépôt des dossiers d'inscription sur les sites Internet de chaque Centre organisateur :</p> <p>du 9 janvier 2024 au 14 février 2024</p> <p>Date limite de dépôt :</p> <p>22 février 2024</p> <p>Remettre et déposer vos dossiers auprès des Centres organisateurs</p>	<p>à compter du 6 mai 2024</p>	<p>Le CDG organisateur sera communiqué ultérieurement.</p>	<p>Le CDG organisateur sera communiqué ultérieurement.</p>
<p>Massages-kinésithérapeutes et orthophonistes territoriaux (Catégorie A)</p>	<p>SUR TITRES AVEC ÉPREUVES :</p> <p>1 - Spécialité "Massage-kinésithérapeute" : ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4321-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de masseur-kinésithérapeute délivrée en application de l'article L. 4321-4 du même code</p> <p>2 - Spécialité "Orthophoniste" : ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4341-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'orthophoniste délivrée en application de l'article L. 4341-4 du même code</p>	<p>Période de dépôt des dossiers d'inscription sur les sites Internet de chaque Centre organisateur :</p> <p>du 9 janvier 2024 au 14 février 2024</p> <p>Date limite de dépôt :</p> <p>22 février 2024</p> <p>Remettre et déposer vos dossiers auprès des Centres organisateurs</p>	<p>à compter du 6 mai 2024</p>	<p>Le CDG organisateur sera communiqué ultérieurement.</p>	<p>Le CDG organisateur sera communiqué ultérieurement.</p>

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centr(e) rattaché(s)
Aide-éducateur de classe normale (Catégorie B)	SUR TITRES AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes ou titres mentionnés aux articles L. 4391-1 et L. 4391-2 du code de la santé publique.	Période de retrait ou de souscriptions sur les sites internet des Centres organisateurs : du 14 mars 2023 au 19 avril 2023 Date limite de dépôt : 27 avril 2023 Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.	à compter du 9 octobre 2023	CDG 22 CDG 90 CDG 61 CDG 72	CDG 29 CDG 35 CDG 56 CDG 14 - CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 66
Auxiliaire de puériculture de classe normale (Catégorie B)	SUR TITRES AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes ou titres mentionnés aux articles L.4392-1 et L.4392-2 du code de la santé publique.	Inscriptions closes	à compter du 6 mars 2023	CDG 35 CDG 61 CDG 44	CDG 22 CDG 29 CDG 56 CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 76 CDG 49 CDG 53 CDG 72 CDG 66
Auxiliaire de soins infirmiers de 2 ^{ème} classe (Catégorie C)	SUR TITRES AVEC EPREUVES : Spécialité "Aide médico-psychologique" : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 ; Spécialité "Assistent dentaire" : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme ou titre au moins de niveau 3 (enclenchement Y) inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, délivré dans le domaine dentaire, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier après 1974 ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique après 1978. Seules les spécialités reconnues seront courvées (à consulter sur les avis de concours).	Période de retrait ou de souscriptions sur les sites internet de chaque secteur organisateur : du 14 mars 2023 au 19 avril 2023 Date limite de dépôt : 27 avril 2023 Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.	à compter du 9 octobre 2023	CDG 22 CDG 50 CDG 72 CDG 76	CDG 28 CDG 35 CDG 56 CDG 14 CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 66

M E D I C O - S O C I A L E

POLICE

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centres Rattachés
<p>Inspecteur de police municipale (Catégorie A)</p>	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national correspondant au moins à un deuxième cycle d'études supérieures ou d'un titre ou diplôme au moins de niveau II.</p>	<p>Période de retrait ou d'inscriptions sur le site www.versailles.fr du 29 août 2023 au 4 octobre 2023</p> <p>Date limite de dépôt : 12 octobre 2023</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	<p>15 et 16 janvier 2024</p>	<p>Concours organisé par</p> <p>Rattachement au CIG Grande Couronne (79-91-95) pour le Grand Ouest 15, rue Balleau BP 855 78000 VERSAILLES Cedex Tel : 01.39.49.63.86</p>	<p>Centres Rattachés</p>
<p>Chef de service de police municipale (Catégorie B)</p>	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L3 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au moins au niveau 4 (anciennement IV).</p> <p>3ème CONCOURS AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats justifiant au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</p> <p>(Sous réserve des avisés figurant dans le Grand Ouest)</p>	<p>Inscriptions closes</p>	<p>8 juin 2023</p>	<p>Rattachement au CIG Grande Couronne (79-91-95) pour le Grand Ouest 15, rue Balleau BP 855 78000 VERSAILLES Cedex Tel : 01.39.49.63.86</p>	<p>Centres Rattachés</p>
<p>Gardien brigadier (Catégorie C)</p>	<p>1^{er} concours INTERNE : ouvert aux agents publics de la fonction publique territoriale exerçant depuis au moins deux ans, au 1^{er} janvier de l'année du concours, des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique.</p> <p>2^{ème} concours INTERNE : ouvert aux agents publics mentionnés au 3^e de l'article L.4145-1 du code de la défense et à l'article L.411-5 du code de la sécurité intérieure exerçant depuis au moins deux ans, au 1^{er} janvier de l'année du concours.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme au moins de niveau 3 (anciennement V) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p>	<p>Période de retrait ou d'inscriptions sur les sites www.versailles.fr et www.ciggrandoouest.fr du 3 octobre 2023 au 8 novembre 2023</p> <p>Date limite de dépôt : 16 novembre 2023</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.</p>	<p>14 mai 2024</p>	<p>Concours organisé par</p> <p>CDG 36 CDG 49 (sous réserve) CDG 78 (sous réserve) CDG 50 CDG 81</p>	<p>Centres Rattachés</p>

A N I M A T I O N

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers et inscription	Date des épreuves	Centres organisés par	Centres bénéficiaires
Animateur principal de 2 ^{ème} classe (Catégorie B)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux rattachés à l'article L5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 5 (anciennement IV), délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p>3^{ème} CONCOURS AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats justifiant au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</p>	<p>Période de retrait ou de dépôt des dossiers sur le site : www.cd63.s.fr du 7 mars 2023 au 12 avril 2023</p> <p>Date limite de dépôt : 20 avril 2023</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	21 septembre 2023	CDG 35 pour le Grand Ouest	CDG 35
Animateur (Catégorie B)	<p>INTERNE SUR EPREUVES : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>INTERNE SPECIAL SUR EPREUVES (sous réserve d'ouverture) : ouvert aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles justifiant au moins quatre ans de services effectifs dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 5 (anciennement IV) délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p>3^{ème} CONCOURS AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats justifiant au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</p>	<p>Période de retrait ou de dépôt des dossiers sur le site internet de chaque centre organisateur : du 7 mars 2023 au 12 avril 2023</p> <p>Date limite de dépôt : 20 avril 2023</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.</p>	21 septembre 2023	CDG 27	CDG 14 CDG 30 CDG 81 CDG 76
Adjoint d'Animation principal de 2 ^{ème} classe (Catégorie C)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation intergouvernementale justifiant d'un an au moins de services publics effectifs au 1^{er} janvier de l'année du concours.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 5 (anciennement V), délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-190 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p>3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</p>	<p>Inscriptions closes</p>	28 mars 2023	CDG 29	CDG 22 CDG 38 CDG 56
				CDG 27	CDG 14 CDG 50 CDG 81 CDG 76
				CDG 65	CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 72

S A P E U R S - P O M P I E R S - P R O F E S S I O N N E L S

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers de description	Date des épreuves	Concours organisé par	Carrière (Rattaché)
Cadrant de sapeurs-pompiers (catégorie A)	Les conditions d'accès au concours sont disponibles sur le site internet www.cnfpt.fr .	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site du CNFPT : du 30 janvier 2023 au 3 mars 2023 Date limite de dépôt : 3 mars 2023 Retrait et dépôt des dossiers auprès du CNFPT	22 au 24 mai 2023	Concours organisé par CNFPT 8069	
Cadre de santé de sapeurs-pompiers professionnels (catégorie A)	<p>INTERNE SUR EPREUVES : ouvert aux fonctionnaires, militaires et agents contractuels, comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services publics en qualité d'infirmier et ayant validé la formation d'intégration de sapeurs-pompiers professionnels et 12 formation de professionnalisation de l'infirmier de sapeurs-pompiers professionnels ou ayant suivi des formations reconnues équivalentes par la commission mentionnée à l'article 10-2 du décret du 25 septembre 1990.</p> <p>CONCOURS SUR TITRES : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de l'exercice d'une activité professionnelle d'infirmier pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein et titulaire des diplômes, titres ou autorisations requis pour exercer la profession d'infirmier et du diplôme de cadre de santé, ou de qualifications reconnues comme équivalentes dans les conditions fixées par le décret n° 2007-136 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes (requis pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique).</p>	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.csg77.fr : du 3 octobre 2023 au 8 novembre 2023 Date limite de dépôt : 16 novembre 2023 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	4 compter du 4 mars 2024	Rattachement au CSG 77 sauf organisateur au niveau national 10 point de vue CS 40098 77564 LIEUSAIN'T-Claire Tél : 01 84 41 41 00	
Médecin ou pharmacien de sapeurs-pompiers (catégorie A)	<p>CONCOURS SUR TITRES AVEC EPREUVE : ouvert :</p> <p>1° Aux candidats titulaires d'un diplôme, certifiant ou autre titre exigé, en application du 1° de l'article L. 4111-1-1 du code de la santé publique, pour l'exercice de la profession de médecin et aux candidats titulaires de l'un des diplômes d'études spécialisées mentionnés à l'article R. 5128-2 du même code pour l'exercice de la pharmacie au sein d'une pharmacie à usage intérieur ;</p> <p>2° Aux personnes ayant obtenu une autorisation individuelle permanente d'exercice de la médecine ou de la pharmacie au sein d'une pharmacie à usage intérieur délivrée par le ministre chargé de la santé en application des articles L. 4111-2 et R. 5128-4 du code de la santé publique ou de l'article 80 de la loi du 27 juillet 1989 susvisée.</p>	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.csg63.fr : du 11 avril 2023 au 17 mai 2023 Date limite de dépôt : 26 mars 2023 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	à compter du 28 septembre 2023	Rattachement au CSG 63 sauf organisateur au niveau national Parce technologique de la Paroisse 7 rue Candorcel CS 7000 7 83008 CLERMONT-FERRAND Cedex1 Tél : 04 73 28 59 80	
Infirmier de sapeurs-pompiers professionnels de classe normale (catégorie A)	<p>CONCOURS SUR TITRES AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats titulaires soit d'un diplôme, certifiant ou titre mentionné aux articles L. 431-13 et L. 431-15 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercice la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 431-14 du même code.</p>	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.csg13.fr : du 28 février 2023 au 5 avril 2023 Date limite de dépôt : 13 avril 2023 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	à compter du 22 mai 2023	Rattachement au CSG 13 sauf organisateur au niveau national Boulevard de la Grande Tourne CS10439 13098 AIX EN PROVENCE CEDEX 2 Tél : 04 42 54 40 50	
Capitaine de sapeurs-pompiers professionnels (catégorie A)	<p>INTERNE : ouvert :</p> <p>a) Aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires, ainsi qu'aux agents au fondement dans une organisation intercommunale intergouvernementale, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année du titre de laquelle le concours est organisé, et ayant validé la formation d'intégration de l'équivalent de 26 classes de sapeurs-pompiers professionnels ou une formation reconnue équivalente par la commission mentionnée à l'article 10-2 du décret du 25 septembre 1990 susvisé ;</p> <p>b) Aux candidats justifiant de quatre ans de services publics auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés de l'article L. 525-5 du code général de la fonction publique dans les conditions prévues par cet article et par le décret du 22 mars 2010 susvisé.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires, au 1^{er} janvier de l'année du concours, d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classés au moins au niveau 5 (anciennement B) du cadre national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.</p>	Inscriptions closes	1 juin 2023	CSG 35 sauf organisateur au niveau national	

FILIERE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Délai de réponse	Concours organisé par	Contact(s) intéressé(s)
<p>Lieutenant de 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels (Catégorie B)</p>	<p>Conditions d'accès au concours</p> <p>INTERNE : ouvert :</p> <p>a) Aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé et ayant validé la formation d'intégration du sapeur de sapeurs-pompiers professionnels ou une formation reconnue équivalente par la commission mentionnée à l'article 10-2 du décret du 25 septembre 1990 ;</p> <p>b) Aux candidats justifiant de quatre ans de services publics auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L. 325-5 du code général de la fonction publique, dans les conditions prévues par cet article et par le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 susvisé.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme sanctionnant deux années de formation classée au moins au niveau 5 (anciennement III), ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.</p>	<p>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site du cdg organisateur.</p> <p>du 14 novembre 2023 au 20 décembre 2023</p> <p>Date limite de dépôt : 28 décembre 2023</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	<p>Avril - Mai 2024</p>	<p>La CDG organisateur sera communiqué ultérieurement.</p>	
<p>Lieutenant de 2^{ème} classe de sapeurs-pompiers professionnels (Catégorie B)</p>	<p>INTERNE : ouvert :</p> <p>1° Aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé et ayant validé la formation de professionnalisation de l'agent de sapeurs-pompiers professionnels ou une formation reconnue équivalente par la commission mentionnée à l'article 10-2 du décret du 25 septembre 1990</p> <p>2° Aux candidats justifiant de quatre ans de services publics auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L. 325-5 du code général de la fonction publique, dans les conditions prévues par cet article et par le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010.</p>	<p>Inscriptions closes</p>	<p>25 ou 27 avril 2023</p>	<p>Rattachement au CDG Grande Couronne (78-91-95) pour le Grand Ouest</p> <p>15, rue Boileau BP 855 78000 VERSAILLES Cedex Tél : 01 39 49 63 60</p> <p>Autre organisateur CDG 69 9, allée Alan Vialat 69110 SAINT-FOY-LÈS-LYON Tél : 04 72 38 49 60</p>	

S A P R E O U F E S S - P I O O M P N I E L S

- EXAMENS PROFESSIONNELS -

Ils concernent les agents titulaires d'un grade et d'un poste dans la fonction publique territoriale qui désirent évoluer dans leur cadre d'emplois ou dans le cadre d'emplois immédiatement supérieur.
Pour plus de précisions, veuillez consulter, selon l'examen, le CDG ou le CNFPT.

FILIERE ADMINISTRATIVE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Administrateur (Catégorie A)	Les conditions d'accès à l'examen professionnel sont disponibles sur le site internet www.cnfpt.fr .	Inscriptions closes	Examen des dossiers : à compter du 27 février 2023 Épreuves orales : à compter du 17 avril 2023	CNFPT Silage	
Attaché principal (Catégorie A)	Ouvert aux attachés qui justifient au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5 ^{ème} échelon du grade d'attaché.	Inscriptions closes	8 avril 2023	SIC pour le Grand Ouest	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe Avancement de grade (Catégorie B)	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6 ^{ème} échelon du grade de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	<u>Période de retrait ou de dépôt des dossiers sur les sites Internet de chaque centre organisateur :</u> du 5 mars 2024 au 10 avril 2024 <u>Date limite de dépôt :</u> 18 avril 2024	28 septembre 2024	CDG 76 CDG 27	CDG 50 CDG 81 CDG 22 CDG 38 CDG 39 CDG 50 CDG 49 CDG 49 CDG 53 CDG 72 CDG 86
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe Avancement de grade (Catégorie B)	Ouvert aux rédacteurs ayant au moins atteint le 6 ^{ème} échelon et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	<u>Période de retrait ou de dépôt des dossiers sur les sites Internet de chaque centre organisateur :</u> du 5 mars 2024 au 10 avril 2024 <u>Date limite de dépôt :</u> 18 avril 2024	26 septembre 2024	CDG 76 CDG 27	CDG 22 CDG 36 CDG 36 CDG 50 CDG 14 CDG 14 CDG 44 CDG 48 CDG 53 CDG 85
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe Promotion directe (Catégorie B)	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents administratifs territoriaux, titulaires du grade d'agent administratif principal de 1 ^{ère} classe ou du grade d'agent administratif principal de 2 ^{ème} classe et comptant : 1) au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années dans ce cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement, 2) au moins dix ans de services publics effectifs, lorsqu'ils exercent les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants depuis au moins quatre ans.	<u>Période de retrait ou de dépôt des dossiers sur les sites Internet de chaque centre organisateur :</u> du 6 mars 2024 au 10 avril 2024 <u>Date limite de dépôt :</u> 18 avril 2024	28 septembre 2024	CDG 76 CDG 27	CDG 22 CDG 36 CDG 36 CDG 50 CDG 14 CDG 14 CDG 44 CDG 48 CDG 53 CDG 85

FILIERE ADMINISTRATIVE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centres Rattachés(s)
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe Avancement de grade (Catégorie C)	Ouvert aux adjoints administratifs ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Inscriptions closes	16 mars 2023	CDG 14 CDG 27 CDG 95 CDG 44 CDG 49 CDG 50 CDG 53 CDG 61 CDG 72 CDG 76 CDG 85	- - CDG 22 CDG 28 CDG 58 - - - - - -

FILIERE TECHNIQUE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centres Rattachés(s)
Ingénieur en chef (Catégorie A)	Les conditions d'accès à l'examen professionnel sont disponibles sur le site internet www.cnfpt.fr .	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site du CNFPT, du 9 janvier 2023 au 17 février 2023 Date limite de dépôt : 17 février 2023 Retrait et dépôt des dossiers auprès du CNFPT www.cnfpt.fr .	Examen des dossiers : à compter du 31 mars 2023 Epreuves orales : à compter du 5 juin 2023	CNFPT Stège	
Ingénieur Promotion Interne (Catégorie A)	- Ouvert aux membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux justifiant de huit ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B. - Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux qui, seuls de leur grade, dirigent depuis au moins deux ans la totalité des services techniques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants dans lesquelles il n'existe pas d'ingénieur ou d'ingénieur principal.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site du 9 janvier 2024 au 14 février 2024 Date limite de dépôt : 22 février 2024 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	13 juin 2024	CDG 44 pour le Grand Ouest	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe Avancement de grade (Catégorie B)	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6 ^{ème} échelon du grade de technicien principal de 2ème classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Inscriptions closes	13 avril 2023	CDG 26 pour le Grand Ouest	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe Avancement de grade (Catégorie B)	Ouvert aux techniciens ayant au moins atteint le 6 ^{ème} échelon et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Inscriptions closes	13 avril 2023	CDG 50 CDG 96	CDG 14 CDG 27 CDG 61 CDG 76 CDG 22 CDG 29 CDG 35 CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 72 CDG 85

T E C H N I Q U E

A
D
M
I
N
I
S
T
R
A
T
I
V
E

T E C H N I Q U E

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examens organisés par (Centres/Rédactifs)
Technicien principal de 2 ^{ème} classe Promotion mixte (Catégorie B)	<p>- Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux comptant au moins huit ans de services effectifs, en position d'attaché ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique ;</p> <p>- Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ou des adjoints techniques territoriaux titulaires du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement comptant au moins dix ans de services effectifs, en position d'attaché ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique.</p>	Inscriptions closes	13 avril 2023	<p>CDG 56 pour le Grand Ouest</p>
Agent de maîtrise Promotion interne (Catégorie C)	Ouvert aux adjoints techniques territoriaux ou les adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement comptant au moins sept ans de services effectifs, dans un ou plusieurs cadres d'emplois techniques ou les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles comptant au moins sept ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois.	Inscriptions closes	28 janvier 2023	<p>CDG 14 CDG 50 CDG 29 CDG 55 CDG 44 CDG 58 CDG 72 CDG 53 CDG 78 CDG 27</p>
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Avancement de grade (Catégorie C)	Ouvert aux adjoints techniques ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent, si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	<p>Retrait des dossiers, du dépôt des dossiers sur les sites Internet de chaque Centre organisateur :</p> <p>du 23 mai 2023 au 28 juin 2023</p> <p>Date limite de dépôt : 6 juillet 2023</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs</p>	18 janvier 2024	<p>CDG 14 CDG 22 CDG 27 CDG 29 CDG 35 CDG 44 CDG 48 CDG 50 CDG 55 CDG 58 CDG 59 CDG 61 CDG 72 CDG 78 CDG 85</p>

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centres Rattachés
Attaché principal de conservation du patrimoine Avancement de grade (Catégorie A)	Ouvert aux attachés de conservation du patrimoine ayant au moins atteint le 5 ^{ème} échelon et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site : www.ccdg35.fr.</u> du 9 janvier 2024 au 14 février 2024 <u>Date limite de dépôt :</u> 22 février 2024 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	à compter du 16 mars 2024	SIC pour le Grand Ouest	SIC pour le Grand Ouest
Bibliothécaire principal Avancement de grade (Catégorie A)	Ouvert aux bibliothécaires ayant au moins atteint le 5 ^{ème} échelon et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site : www.ccdg35.fr.</u> du 9 janvier 2024 au 14 février 2024 <u>Date limite de dépôt :</u> 22 février 2024 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	à compter du 16 mars 2024	Le CDG organisateur sera communiqué ultérieurement.	Le CDG organisateur sera communiqué ultérieurement.
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe Avancement de grade (Catégorie B)	L'examen professionnel au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe est ouvert dans les spécialités suivantes : Musée, Bibliothèque, Archives et Documentation. Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6 ^{ème} échelon du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	<u>Période de retrait ou pré-inscription sur le site : www.ccdg35.fr.</u> du 16 janvier 2024 au 21 février 2024 <u>Date limite de dépôt :</u> 28 février 2024 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	28 mai 2024	SIC pour le Grand Ouest	SIC pour le Grand Ouest
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe Avancement de grade (Catégorie B)	L'examen professionnel au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe est ouvert dans les spécialités suivantes : Musée, Bibliothèque, Archives et Documentation. Ouvert aux assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques ayant au moins atteint le 5 ^{ème} échelon et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	<u>Période de retrait ou pré-inscription sur le site : www.ccdg35.fr.</u> du 16 janvier 2024 au 21 février 2024 <u>Date limite de dépôt :</u> 28 février 2024 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	28 mai 2024	SIC pour le Grand Ouest	SIC pour le Grand Ouest
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 3 ^{ème} classe Promotion Interne (Catégorie B)	L'examen professionnel au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 3 ^{ème} classe est ouvert dans les spécialités suivantes : Musée, Bibliothèque, Archives et Documentation. Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine situés au grade d'adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe ou adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe, comptant au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois à caractère culturel en position d'activité ou de détachement.	<u>Période de retrait ou pré-inscription sur le site : www.ccdg35.fr.</u> du 19 janvier 2024 au 21 février 2024 <u>Date limite de dépôt :</u> 29 février 2024 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	28 mai 2024	SIC pour le Grand Ouest	SIC pour le Grand Ouest
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe Avancement de grade (Catégorie C)	Ouvert aux adjoints du patrimoine ayant atteint le 4 ^{ème} échelon de ce grade et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou le cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	<u>Période de retrait ou pré-inscription sur le site : www.ccdg35.fr.</u> du 17 octobre 2023 au 22 novembre 2023 <u>Date limite de dépôt :</u> 30 novembre 2023 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	28 mars 2024	CDG 53 pour le Grand Ouest	CDG 53 pour le Grand Ouest

CULTURELLE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Certifié(s) (attaché(s))
<p>Professeur d'enseignement artistique Promotion interne (Catégorie A)</p>	<p>Ouvrir aux fonctionnaires territoriaux qui justifient de plus de dix années de services affectés accompli dans les grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe ou d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe.</p> <p>SPECIALITE MUSIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Violon : - Alto : - Violoncelle : - Contrebass : - Flûte traversière : - Flauto : - Clarinette : - Basson : - Saxophone : - Trompette : - Cor : - Trombone : - Tuba : - Piano : - Orgue : - Accordéon : - Harpe : - Guitare : - Percussions : - Direction d'ensembles instrumentaux : - Chant : - Direction d'ensembles vocaux : - Musique ancienne (tous instruments) : - Musique traditionnelle (tous instruments) : - Jazz (tous instruments) : - Musique électroacoustique : - Professeur coordonnateur des musiques actuelles amplifiées (tous instruments) : - Accompanneur (musique et danse) : - Professeur d'accompagnement (musique et danse) : - Formation musicale : - Culture musicale : - Écriture : - Professeur chargé de direction (musique, danse, art dramatique) : <p>SPECIALITE DANSE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Danse contemporaine : - Danse classique : - Danse jazz : <p>SPECIALITE ART DRAMATIQUE :</p> <p>SPECIALITE ARTS PLASTIQUES :</p>	<p>Période de retrait ou d'inscriptions sur les sites internet de chaque Centre organisateur :</p> <p>du 12 septembre 2023 au 18 octobre 2023</p> <p>Date limite de dépôt :</p> <p>26 octobre 2023</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs</p>	<p>A compter du 6 février 2024</p>	<p>La répartition des Centres organisateurs sera indiquée derrière chaque discipline.</p>	

FILIERE CULTURELLE : ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
<p>Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2^{ème} catégorie Primo-niveau libéré (Catégorie A)</p>	<p>Conditions d'accès à l'examen</p> <p>Ouvert aux professeurs d'enseignement artistique titulaires qui, âgés de quarante ans au moins, justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans cet emploi.</p>	<p>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cd36.fr : du 9 janvier 2024 au 14 février 2024</p> <p>Date limite de dépôt : 22 février 2024</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	<p>A compter du 15 mai 2024</p>	<p>Rattachement au CDG 54 pour le Grand Ouest 2, allée Pelelier Dotsy BP 340 54602 VILLERS-LES-NANCY Tél : 03.83.07.46.20.</p>	
<p>Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe Avancement de grade (Catégorie B)</p>	<p>L'examen professionnel au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe est ouvert dans les spécialités suivantes : Musique, Danse, Arts plastiques et Art dramatique.</p> <p>Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6^{ème} échelon du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p>	<p>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cd36.fr : du 12 septembre 2023 au 18 octobre 2023</p> <p>Date limite de dépôt : 26 octobre 2023</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	<p>à compter du 5 février 2024</p>	<p>Le CDG organisateur sera communiqué ultérieurement.</p>	
<p>Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe Avancement de grade (Catégorie B)</p>	<p>Ouvert aux assistants d'enseignement artistique ayant au moins atteint le 6^{ème} échelon et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p>	<p>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cd36.fr : du 12 septembre 2023 au 18 octobre 2023</p> <p>Date limite de dépôt : 26 octobre 2023</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	<p>à compter du 5 février 2024</p>	<p>Le CDG organisateur sera communiqué ultérieurement.</p>	

C U L T U R E L L E

S P O R T I V E

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par (Carricé) (Rattaché(s))
<p>Conseiller des activités physiques et sportives principal Avancement de grade (Catégorie A)</p>	<p>Ouvert aux conseillers qui justifient d'une durée de trois ans de services effectués dans un cadre d'emploi, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint la 6^{ème} échelon du grade de conseiller.</p>	<p>Période de retrait ou pré-inscription sur le site : www.cdg14.fr. du 14 novembre 2023 au 20 décembre 2023 Date limite de dépôt : 28 décembre 2023 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	<p>18 avril 2024</p>	<p>CDG 14 pour l'ensemble du territoire national Autre organisateur : CDG 81</p>
<p>Educateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe Avancement de grade (Catégorie B)</p>	<p>Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans la 9^{ème} échelon du grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectués dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p>	<p>Inscriptions closes</p>	<p>12 janvier 2023</p>	<p>SIC pour le Grand Ouest</p>
<p>Educateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe Avancement de grade (Catégorie B)</p>	<p>Ouvert aux éducateurs des activités physiques et sportives ayant au moins atteint la 6^{ème} échelon de ce grade et justifiant d'au moins trois années de services effectués dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p>	<p>Inscriptions closes</p>	<p>12 janvier 2023</p>	<p>SIC pour le Grand Ouest</p>

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centres(r) Rattaché(s)
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle Avancement de grade (Catégorie A)	Ouvert aux fonctionnaires justifiant, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, avoir accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et compter au moins un an d'ancienneté dans le 3 ^{ème} échelon du grade d'assistant socio-éducatif.	<u>Période de retrait ou de dépôt des dossiers sur le site internet du CDG organisateur :</u> du 14 mars 2023 au 19 avril 2023 <u>Date limite de dépôt :</u> 27 avril 2023 Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs	A compter du 28 septembre 2023	CDG 22	CDG 14 CDG 27 CDG 29 CDG 35 CDG 44 CDG 48 CDG 50 CDG 56 CDG 61 CDG 72 CDG 78 CDG 85
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle Avancement de grade (Catégorie A)	Ouvert aux fonctionnaires justifiant, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, avoir accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et compter au moins un an d'ancienneté dans le 3 ^{ème} échelon du grade d'éducateur de jeunes enfants.	Inscriptions closes	A compter du 16 février 2023	CDG 72 pour le Grand Ouest	
Moniteur-éducateur et intervenant familial principal Avancement de grade (Catégorie B)	Ouvert aux moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux ayant atteint le 6 ^{ème} échelon et deux moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	<u>Période de retrait ou de dépôt des dossiers sur le site internet du CDG organisateur :</u> du 12 septembre 2023 au 18 octobre 2023 <u>Date limite de dépôt :</u> 26 octobre 2023 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	A compter du 5 février 2024	Le CDG organisateur sera communiqué ultérieurement.	CDG 29 CDG 35 CDG 56
Agent social principal de 2 ^{ème} classe Avancement de grade (Catégorie C)	Ouvert aux agents sociaux ayant atteint le 4 ^{ème} échelon de grade et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C ou de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	<u>Période de retrait ou de dépôt des dossiers sur le site internet du CDG organisateur :</u> du 9 avril 2024 au 15 mai 2024 <u>Date limite de dépôt :</u> 23 mai 2024 Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs	17 octobre 2024	CDG 22 CDG 27 (sous réserve) CDG 85	CDG 14 CDG 50 CDG 51 CDG 76 CDG 44 CDG 48 CDG 63 CDG 72

M E D I C O - S O C I A L E

FILIERE POLICE

**P
O
L
I
C
E**

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
<p>Chef de service de police municipale Exercice interne (Catégorie B)</p>	<p>Couvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale et cadre d'emplois des garde champêtres comptant au moins huit ans de services effectués dans leur cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement.</p>	<p>Inscriptions closes</p>	<p>5 juin 2023</p>	<p>Rattachement au CIG Pâlis Courmeil (22-93-94) pour le Grand Oise 157 avenue Jean Lefève 93508 PANTIN Tel. : 01.56.96.80.60</p>	

A N I M A T I O N

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Animateur principal de 1 ^{ère} classe Avancement de grade (Catégorie B)	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6 ^{ème} échelon du grade d'animateur territorial principal de 2 ^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdgg55.fr :</u> du 12 mars 2024 au 17 avril 2024 <u>Date limite de dépôt :</u> 25 avril 2024 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	19 septembre 2024	CDG 85 pour le Grand Ouest	CDG 85 pour le Grand Ouest
Animateur principal de 2 ^{ème} classe Avancement de grade (Catégorie B)	Ouvert aux animateurs ayant au moins atteint le 6 ^{ème} échelon et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdgg55.fr :</u> du 12 mars 2024 au 17 avril 2024 <u>Date limite de dépôt :</u> 25 avril 2024 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	19 septembre 2024	CDG 85 pour le Grand Ouest	CDG 85 pour le Grand Ouest
Animateur principal de 2 ^{ème} classe Promotion interne (Catégorie B)	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation titulaire des grades d'adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe et d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe, comptant au moins douze ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de retrait, dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdgg55.fr :</u> du 12 mars 2024 au 17 avril 2024 <u>Date limite de dépôt :</u> 25 avril 2024 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	19 septembre 2024	CDG 35 pour le Grand Ouest	CDG 35 pour le Grand Ouest
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe Avancement de grade (Catégorie C)	Ouvert aux adjoints d'animation ayant atteint le 4 ^{ème} échelon de ce grade et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade, d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C ou de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u> du 24 octobre 2023 au 29 novembre 2023 <u>Date limite de dépôt :</u> 7 décembre 2023 Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs	21 mars 2024	CDG 27 CDG 29 CDG 85	CDG 14 CDG 60 CDG 61 CDG 76 CDG 22 CDG 35 CDG 56 CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 72

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Colonel de sapeurs-pompiers professionnels (Catégorie A)	Les conditions d'accès à l'examen professionnel sont disponibles sur le site Internet www.cnipt.fr .	Période de retrait ou d'inscriptions sur le site du CNIPT : du 16 janvier 2023 au 17 février 2023 Date limite de dépôt : 17 février 2023	Examen des dossiers : à compter du 22 mars 2023 Épreuves orales : à compter du 10 mai 2023	CNIPT Siège	
Commandant de sapeurs-pompiers professionnels Avancement de grade (Catégorie A)	Ouvert aux candidats qui justifient au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement, d'une durée de trois ans de services effectifs dans leur grade et ont obtenu le 4 ^{ème} échelon depuis au moins un an.	Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur Période de retrait ou d'inscriptions sur le site du CDG organisateur : du 5 mars 2024 au 10 avril 2024 Date limite de dépôt : 18 avril 2024	10 septembre 2024	Le CDG organisateur sera communiqué ultérieurement.	
Cadre supérieur de santé des sapeurs-pompiers professionnels Avancement de grade (Catégorie A)	Ouvert aux cadres de santé de sapeurs-pompiers professionnels comprenant, au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, au moins trois ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois de cadres de santé.	Période de retrait ou d'inscriptions sur le site du CDG organisateur : du 5 septembre 2023 au 18 octobre 2023 Date limite de dépôt : 26 octobre 2023 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	à compter du 8 janvier 2024	Rattachement au CDG 59 siège organisateur au niveau national 14 rue Jeanne Malloire CS 77222 59073 LILLE Cedex Tél. : 03.20.56.98.00	
Lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels Avancement de grade (Catégorie B)	Ouverts aux lieutenants de 1 ^{ère} classe justifiant, au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'au moins un an dans le 6 ^{ème} échelon et d'au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	Période de retrait ou d'inscriptions sur le site du CDG organisateur : du 5 mars 2024 au 10 avril 2024 Date limite de dépôt : 18 avril 2024 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	Octobre 2024	La CDG organisateur sera communiqué ultérieurement.	
Lieutenant de 1 ^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels Avancement de grade (Catégorie B)	Ouvert aux lieutenants de 2 ^{ème} classe ayant au moins atteint, au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, le 4 ^{ème} échelon et justifiant à cette date de trois ans de services effectifs dans ce grade.	Inscriptions closes	28 février 2023	Rattachement au CDG 59 siège organisateur au niveau national Immeuble Hydropolis 25 rue du Cardinal Richelieu CS 10019 33049 BORDEAUX Cedex Tél. : 05.56.11.34.30	

S A P E U R S - P O M P I E R S - P R O F E S S I O N N E L S